



## Delais pour mettre fin au cdd

Par **gnocchi**, le **12/06/2017** à **15:18**

Bonjour,

Je suis en CDD depuis un an et la fin de mon contrat doit prendre fin le 16 juin 2017.

Jusqu'à présent, je n'avais aucune nouvelle de mon employeur à savoir si j'allais être renouvelé ou pas.

En effet, il est indiqué dans mon contrat, que la direction devait me prévenir deux mois à l'avance par lettre écrite en AR pour donner sa décision de renouveler le contrat ou pas.

J'ai souhaité prendre les devants vendredi 9 juin pour leur demander la suite à venir et le chef m'a répondu que celui-ci n'allait pas être renouvelé soit une semaine avant la fin de la date du cdd.

Il me semble que les délais prévus au contrat ne sont pas respectés.

Quels seraient les recours?

Merci de votre aide,

Par **morobar**, le **12/06/2017** à **16:15**

Bonjour,  
Aucun recours.

Le CDD est échu conformément à la date indiquée.

Vous évoquez un délai de prévenance, il s'agit donc d'un CDD avec une collectivité ou un hôpital.